

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2020

Le 23 mai 2020 à 11h, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Clément de la Place se sont réunis dans la salle Hugues Aufray sous la présidence de M. Philippe Veyer, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués le 18 mai 2020

Membres présents : M. Olivier AUBER, Mme Maëlle BERTIN, M. Philippe BIROT, Mme Lucie BOISARD, Mme Danielle BOMAL, M. Michel BROUTE, M. Clotaire COSNARD, M. Hervé FOURNY, Mme Josy FROGER, Mme Jehane GERVAIS, M. René-François JOUBERT, Mme Nathalie MASSIAS, M. Christian PHILIPPEAU, Mme Noémie RETY, Mme Karine ROBIN, M. Olivier SEGUT, Mme Nadine VAUCELLE, M. Philippe VEYER,

Membre représenté : M. Emmanuel FARIBAULT par Mme Josy FROGER

Secrétaire de séance : Mme Karine ROBIN

Monsieur Jean Paul Taglioni, Maire en exercice fait l'appel des membres présents en ouverture de séance en rappelant les résultats des élections municipales du 16 mars 2020.

La présidence de séance est confiée au doyen d'âge, M. René-François Joubert. Il est procédé à l'élection du Maire. Le seul candidat déclaré, M. Philippe Veyer, est élu à la majorité absolue (19 voix/19 votants).

Après lecture de la Charte de l'élu local, M. Veyer prend la présidence de séance et entame l'ordre du jour.

Rapporteur : M. Philippe Veyer

Vu l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil municipal de Saint-Clément-de-la-Place étant de 19, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 5.

Vu la proposition de M. le Maire de créer 5 postes d'adjoints au maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer 5 postes d'adjoints au Maire, **charge** M. le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 5 adjoints au maire.

-Délibération n° 2020-25

-Délibération n°2020-26

Fin de la séance 12h30